



## MAIRIE DE TREGUNC

ACQUISITION  
D'UNE PARCELLE  
POUR ELARGIR UNE  
VOIE AFIN  
D'AMELIORER LA  
SECURITE

Nombre de conseillers  
En exercice : 29  
Nombre de présents : 24  
Nombre de votants : 29

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

Envoyé en préfecture le 05/10/2020  
Reçu en préfecture le 05/10/2020  
Affiché le **- 5 OCT. 2020**  
ID : 029-212902936-20200929-DE29094-DE

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la longère de Kerambourg, en séance publique sous la présidence de

**Monsieur BELLEC Olivier**

Étaient présents : MM. BELLEC Olivier – DOUX BETHUIS Sonia – SELLIN Yannick – VOISIN Valérie – TANGUY Michel – CARDUNER Didier – LESCA Véronique – BRAESCU ANDRIEU Morgane – DEROVOUT Dominique – SPAROSVICH GRANDIL Gwenaëlle – BORDENAVE Bruno – GEORGES Valérie – DENIEL Baptiste – JOULAIN Anita – ROBIN Yves – MARREC Gauthier – DREAU Liliane – LE DUC Didier – LE FLOC'H Véronique – BOSSER GODREAU Véronique – JOUSSET Nicolas – JESTIN Caroline – DAGORN Nicolas – PAUCHET Gérard.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Fabienne LE GOC LE SAGER à Sonia DOUX BETHUIS
- Paul DADEN à Michel TANGUY
- Delphine SUARD à Olivier BELLEC
- Jean-Paul KRAUS à Didier CARDUNER
- Karine GALBRUN à Valérie VOISIN

Date de convocation : 22 septembre 2020

Didier LE DUC est nommé secrétaire de séance

Madame DOUX BETHUIS, Adjointe au Maire, indique que la commune souhaite faire l'acquisition d'une partie de la parcelle appartenant à Madame Isabelle GUINO-DALLE, cadastrée AM 610, pour une surface d'environ 40 m<sup>2</sup>. Pour des questions de sécurité, il convient d'élargir la voie Hent Avel Dro, très étroite. Cet alignement a été validé lors de la délivrance du permis de construire pour l'extension de la maison au nom de Monsieur LE CORRE en 1987. Par courrier du 2 avril 2020, Madame GUINO-DALLE a donné son accord pour une cession à titre gracieux, les frais découlant de cette procédure restent à la charge de la commune. Il est proposé au Conseil Municipal l'acquisition de cette parcelle à titre gracieux. Un extrait cadastral est joint à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant l'avis favorable de la commission administration générale lors de sa réunion du 15 septembre 2020 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'acquisition d'une partie de la parcelle AM 610 à titre gracieux et autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

A Trégunc, le 1<sup>er</sup> octobre 2020

LE MAIRE

Olivier BELLEC





Envoyé en préfecture le 05/10/2020

Reçu en préfecture le 05/10/2020

Affiché le - 5 OCT. 2020

ID : 029-212902936-20200929-DE29094-DE

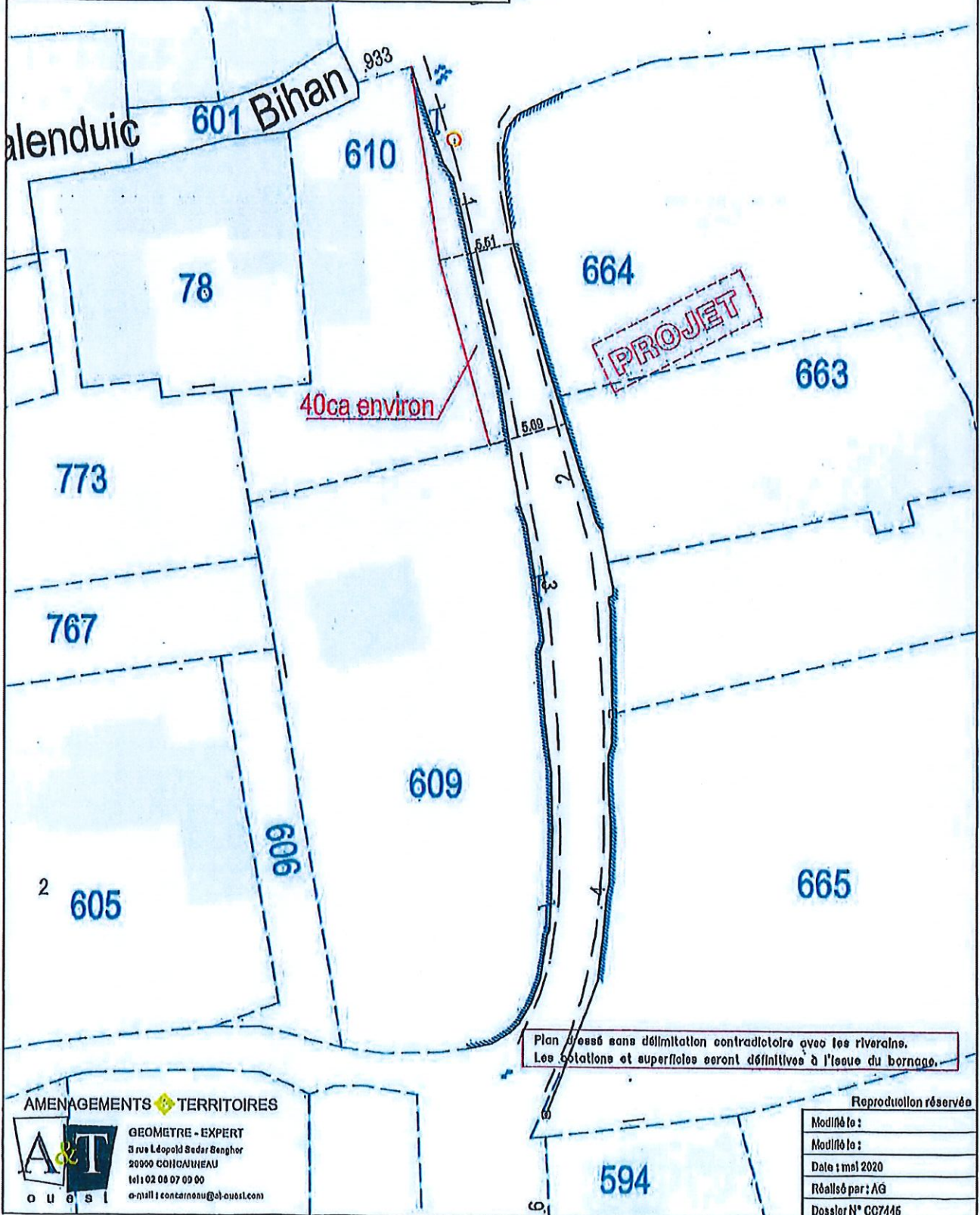
# TREGUNC

" Hent Avel Dro "

Section AM

## PROJET DE DIVISION

Echelle : 1/250



AMENAGEMENTS TERRITOIRES



GEOMETRE - EXPERT  
3 rue Léopold Sedar Bengher  
29000 COHONVIEUX  
tel : 02 06 07 09 00  
e-mail : contact@at-ouest.com

Reproduction réservée

Modifié le :
Modifié le :
Date : mai 2020
Réalisé par: AG
Dossier N° CC7446